

Non à la LPR, et non au protocole !

SNCS Grenoble

Au nom de nos deux sections SNCS, nous portons à la connaissance de l'ensemble des syndiqués les positions prises sur Grenoble sur la signature du protocole (ordre chronologique inverse). Elles montrent que, tous syndicats de la FSU confondus, nous sommes unanimement contre cette signature. Nous soutenons donc la décision de la FSU de ne pas signer mais nous exprimons notre profond désaccord avec la position de la CA de notre syndicat qui s'est prononcé pour la signature.

La mobilisation contre la LPR et toutes les conséquences de la politique gouvernementale dans l'ESR restent plus que jamais nécessaires et notre syndicat doit être en première ligne pour l'organiser. C'est pourquoi nous appelons le congrès à dénoncer cette prise de position contradictoire à ces objectifs et qui nous met en porte à faux avec nos collègues et les syndicats qui combattent à nos côtés.

Jean-Luc Schwartz, secr. Section SNCS Grenoble campus (universitaire)

Marie-Claire Saint-Lager, secr. Section SNCS Grenoble polygone (campus CNRS)

Motion de la section SNCS campus, le 15 octobre :

La section SNCS campus soutient l'adresse des personnels de l'ESR, réunis devant la délégation de la DR11 le 13 octobre, et demande que la FSU refuse de signer le protocole LPR

10 votants, 10 voix pour cette motion

Adresse des personnels de l'ESR, réunis devant la délégation de la DR11 ce mardi 13 octobre, aux directions des 3 syndicats de la FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB) et de la FSU à propos du protocole « *Projet de loi de programmation pour la recherche (2021-2030) : accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières* » :

Nous vous demandons de refuser de signer ce protocole qui asservit les syndicats à la LPR.

Encore aujourd'hui, nous sommes rassemblés pour montrer notre opposition à cette loi de précarisation, qui instaure la concurrence à tous les niveaux avec la politique d'appel à projet et une revalorisation basée sur des primes individuelles, une loi qui va détruire nos statuts et l'ESR, le disloquer en universités privatisées.

Nous ne pouvons pas accepter que des syndicats, qui nous appellent aujourd'hui à manifester contre cette loi, signe un tel accord avec le gouvernement.

24 Pour, 0 contre, 2 Abs et 1 NPPV

L'Assemblée Générale de la FSU-ESR de Grenoble, réunie le 21 septembre sur le campus universitaire, se prononce, à l'unanimité, contre la signature de l'accord « *Projet de loi de programmation pour la recherche (2021-2030) - Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières* ».

Les sections syndicales (SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPST) du campus CNRS de Grenoble se sont réunies en intersyndicale le 15 septembre 2020. Aujourd'hui, le gouvernement demande aux syndicats de l'ESR de signer un protocole d'accord visant à l'application de la LPR. Depuis plusieurs mois nous nous sommes mobilisé.e.s et battu.e.s contre ce projet de loi et pour son retrait avec nos collègues du CNRS qui y sont également opposé.e.s et qui s'inquiètent de l'avenir de la recherche publique telle qu'elle se dessine dans ce projet.

Nous ne pouvons pas accepter que les organisations syndicales signent un tel protocole qui nous condamne à accepter la LPR.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas signer ce protocole d'accord

La section SNCS Grenoble polygone, réunie le 3 septembre, se prononce contre la signature par notre syndicat du protocole « *Projet de loi de programmation pour la recherche (2021-2030) - Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières* ».

En effet, faisant fi des propositions préalables puis de l'opposition de l'ensemble de la communauté

scientifique, le gouvernement maintient intégralement son projet de LPPR. Il demande aux syndicats des personnels de l'ESR de cautionner ce texte avant le vote de la LPPR en procédure accélérée à l'assemblée nationale le 17 septembre.

Pour quelques miettes, le gouvernement nous demande d'avaliser un régime indemnitaire arbitraire, le dispositif des tenure-tracks, les CDI de mission scientifique ainsi qu'une dotation renforcée de l'ANR au dépend d'un financement récurrent. Il nous demande donc d'entériner l'individualisation des rémunérations et la mise en place de statuts multiples, toujours plus précaires, dans l'ESR, c'est-à-dire de renier ce qui fonde le combat syndical contre la précarité et pour l'amélioration des droits collectifs.

Il n'est pas envisageable pour nous que notre syndicat signe un tel texte.